



Elections régionales 2015 Plateforme de revendications

Les 06 et 13 décembre auront lieu les élections régionales. Pour nous, ces élections interviennent dans un contexte très particulier : la loi NOTRE a supprimé la « clause de compétence générale » pour les régions.

Cette disposition ne doit pas servir de prétexte aux candidat.e.s pour occulter nos revendications : lutte contre toutes les formes de discriminations, lutte contre les stéréotypes en milieu scolaire, égalité femme/homme, éducation à la sexualité, santé, accès à la contraception, droit à l'IVG, égalité territoriale, soutien à la vie associative...

En effet, dans le cadre de ses compétences (promouvoir le développement économique, social, sanitaire, culturel et scientifique de la région, le soutien à l'accès au logement et à l'amélioration de l'habitat, le soutien à la politique de la ville et à la rénovation urbaine et le soutien aux politiques d'éducation et l'aménagement et l'égalité de ses territoires), la Région Auvergne Rhône-Alpes pourra mettre en œuvre des politiques publiques volontaristes pour résorber les inégalités et lutter contre les discriminations.

C'est pourquoi nous avons développé cette brochure contenant les 30 revendications que les principales associations ont décidé de promouvoir auprès des candidat.e.s aux élections régionales afin qu'ils/elles s'engagent clairement et sans aucune ambiguïté en faveur de l'Égalité.

FORMATION ET EDUCATION

1. mettre en place une campagne annuelle d'info «sexualité –contraception-IVG » en lien avec les associations dans les établissements de compétences régionales ;
2. reconnaître, soutenir et encourager, notamment dans les établissements de compétences régionales, les projets d'éducation à la sexualité, de lutte contre les stéréotypes de genre, de lutte contre les LGBTphobie (comme le printemps de la jupe et du respect) et de lutte contre les discriminations (campagnes de sensibilisation)
3. pérenniser le dispositif « pass contraception-prévention » ;
4. épauler les jeunes scolarisé.e.s sans papiers inscrits/tes dans un établissement de compétence régionale.

LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

5. encourager le développement des bonnes pratiques en matière de lutte contre les discriminations au travail, notamment dans le cadre de la définition du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) ;

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE.

6. défendre, sans un contexte de fermeture des centres pratiquant les IVG et de réforme du système de santé, le droit à l'avortement en garantissant un accès territorial à l'IVG ;
7. soutenir le premier centre de santé sexuelle en AURA
8. développer un axe significatif d'intervention permettant la prise en charge des personnes vulnérables (femmes victimes de violences, jeunes LGBT en rupture familiale) en lien avec les associations ;

TRANSPORT

9. Dans le cadre de sa mission d'autorité organisatrice de l'intégralité de la mobilité interurbaine, la région encouragera la lutte les discriminations et le harcèlement sexiste dans l'espace public des transports par des campagnes en suivant notamment les recommandations du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes et rapport de la mission permanente d'évaluation de la politique de prévention de la délinquance

CULTURE, SPORT, VIE ASSOCIATIVE ET EDUCATION POPULAIRE

10. soutenir les manifestations culturelles et/ou sportives des associations LGBT ;
11. mettre en place un dispositif d'emploi associatif aidé afin de donner aux associations les moyens d'accomplir leur tâche, notamment en matière d'accueil de personnes fragilisées, de soutien aux victimes engagées dans un contentieux, de médiation humaine, de promotion de l'égalité, de lutte contre les discriminations ;
12. encourager les initiatives des jeunes en matière de lutte contre les discriminations, notamment via l'Aide aux projets citoyens des jeunes ;
13. mener un programme de sensibilisation avec les associations d'éducation populaire, les associations sportives (ligues et comités régionaux), les missions locales et le CRIJ, en collaboration avec les associations ;
14. soutenir et encourager des actions en faveur de la mémoire (Shoah, Génocide arménien, génocide des Tutsis) en lien avec les associations et mettre en place une journée régionale de la mémoire ;
15. proposer aux associations un pacte associatif pour pérenniser les subventions ;
16. proposer des actions de prévention et dépistage rapide, en lien avec les associations communautaires ;
17. favoriser l'information et l'accès aux Traitements Post Exposition ;

DES ELU.E.S ENGAGE.E.S DANS LA VIE DE LA CITE

18. s'engager à soutenir publiquement les revendications des associations (via notamment les vœux) : PMA pour toutes les femmes, droit de vote des étrangers aux élections locales, contrôle au faciès, droit des femmes à disposer librement de leur corps ;

ORGANISATION POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE DE LA COLLECTIVITE

19. mettre en place des modules de formation destinés aux agent.e.s autour de la prévention contre les discriminations, notamment sur les attitudes discriminantes entre employé.e.s et vis-à-vis des bénéficiaires ;
20. porter une attention particulière aux agent.e.s trans pour favoriser une attitude respectueuse et compréhensive ;
21. mettre en place un service Egalité/diversité pour coordonner les services administratifs afin de mener à bien des politiques de prévention contre toutes les formes de discriminations aussi bien en interne (ressources humaines, formations du personnel, gestion de la diversité, service public) qu'en externe (soutien aux associations, campagne active contre les discriminations) ;
22. organiser une concertation régulière avec les actrices/acteurs associatifs afin d'étudier le bilan de l'action régionale et de mieux cerner les besoins locaux ;
23. mettre en place plan d'action régionale de lutte contre les discriminations et pour l'égalité femmes-hommes ;
24. communiquer une fois par an pour assurer le suivi de réalisation de l'engagement régional et donner à ces politiques une visibilité ;
25. nommer un.e vice-président.e en charge de la lutte contre les discriminations et pour l'égalité femme-homme ;
26. appuyer des programmes et chartes de lutte contre les discriminations dans les Institutions ou le Conseil régional siège au conseil d'administration ;
27. promouvoir la diversité et l'égalité F/H dans tous les supports de communication de la région (en s'appuyant par exemple sur le Guide pratique pour une communication publique sans stéréotypes de sexe du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes).
28. encourager les entreprises qui travaillent avec la Région à engager des démarches de promotion de la diversité, de la lutte contre les discriminations et de l'égalité F/H en s'appuyant par exemple sur la documentation du Défenseur des Droits ;
29. intégrer la presse communautaire LGBT dans la stratégie de communication au même titre que les autres presses ;
30. expérimenter le CV anonyme pour le recrutement des agent.e.s en suivant l'exemple du le Conseil régional d'Aquitaine ou du Conseil général de l'Essonne